

CONTRAT TERRITOIRE DE CHASSE 2017

Politique de la ZEC :

1. Les territoires vacants* seront redistribués à d'autres groupes de chasseurs. (*Vacant signifie un territoire non renouvelé, voir responsabilité du chasseur.)
2. Les territoires pourraient être remis sous contrat pour 3 ans maximum.
3. La Zec se réserve le droit de modifier la superficie des territoires selon la modalité de .75km/chasseur. L'ajustement pour la grandeur de territoire se fera graduellement. Les options seront :
 - a. Le rajout de chasseur
 - b. La diminution de la dimension du territoire
4. UN TERRITOIRE DE CHASSE N'EST AUCUNEMENT RELIÉ À UN CHALET OU UNE ROULOTTE, LA VENTE, L'ÉCHANGE OU LA CESSATION D'UN TERRITOIRE N'EST PAS AUTORISÉ.
5. En cas de litige, un comité de médiation est responsable des interventions.

Responsabilité du chasseur:

Il est entendu que les chasseurs devront:

1. Payer des frais de gestion de 25\$ par année et s'afficher uniformément sur la Zec en utilisant uniquement les affiches de la ZEC. Ces frais, ainsi que les droits de ZEC devront être acquittés ou renouvelés avant le 1^{er} juillet de l'année en cours (Si le paiement n'a pas été fait à la date limite, un délai de 5 jours ouvrables pourrait être autorisé selon certaines raisons) Si le paiement n'est toujours pas fait le territoire se retrouvera vacant et fera partie de la banque de territoire de la ZEC, celui-ci sera distribué à d'autres chasseurs;
2. Le pancartage devra être comme suit : À la périphérie du territoire de préférence aux accès (chemin, sentier, etc.) Les pancartes devront être à jour (# de territoire et vignettes de l'année en cour avant le 31 août;
3. Avoir un territoire ne dépassant pas 0.75 Km par chasseur;
4. Avoir un responsable désigné par groupe de chasseurs qui s'occupe de la gestion du territoire (incluant les frais de gestion et prise de rendez-vous. Avoir un substitut désigné en cas de désistement ou de décès du responsable. Aucune modification ne sera faite sans le responsable du groupe;
5. Pour tout changement, le responsable devra remplir un formulaire de modification qui devra être approuvé par l'administration (Des frais d'administration vont s'appliqués.);

CONTRAT TERRITOIRE DE CHASSE 2017

6. Avoir lu, signé et respecté le code d'éthique en vigueur de la Zec ainsi que celui du MFFP;
7. Les caches devront être inventoriées (Points GPS fournies par les chasseurs lors de la réservation du territoire) et des affiches avec le # de territoire;
8. Le responsable s'engage à faire lire et comprendre les codes d'éthiques (ZEC et MFFP) et à distribuer l'information à tous les membres de son groupe de chasse;
9. Toutes modifications au sein du groupe de chasseurs doivent être mentionnées à la ZEC via le responsable du groupe.

En tant que responsable du groupe # _____ j'accepte cette entente et les délimitations de territoire en annexe.

Je soussigné _____

Signature : _____ Date : _____

Préposé : _____ Date : _____

Administration : _____ Date : _____